



25 mars 2025. Question orale. Sauvegarde de la ligne ferroviaire Guéret-Felletin

25 mars 2025. Question orale et réponse de la Ministre déléguée chargée de la Ruralité

Sauvegarde de la ligne ferroviaire Guéret-Felletin

Question adressée à M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports

Texte de la question : M. Jean-Jacques Lozach appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports quant à l'avenir de la ligne ferroviaire Guéret-Felletin. La population creusoise a brutalement pris connaissance, par voie de presse le 9 janvier 2025, de la décision de SNCF Réseau Nouvelle-Aquitaine de stopper toute circulation, à compter d'août 2025, sur la ligne de train express régional (TER) reliant Guéret à Felletin. Cette annonce de fermeture ne fut précédée d'aucune information ou concertation préalable avec les acteurs publics et privés du département de la Creuse. Elle révèle un manque patent d'anticipation du gestionnaire et survient après d'autres décisions analogues ; la ligne Ussel - Montluçon, desservant jusqu'en 2008 toute la partie est du département. La mort programmée de cette ligne de désenclavement, reliant la ville préfecture Guéret à la ville sous-préfecture Aubusson, est désastreuse en matière de services à la population, de développement économique, d'attractivité territoriale, d'accès touristique, d'image, de contribution à une politique de formation professionnelle : lycée agricole d'Ahun, lycée des métiers du bâtiment de Felletin, formation aux métiers d'art au sein de la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson. Elle alimente le sentiment d'abandon déjà très vif dans les ruralités. Elle fragilise toute une chaîne de mobilités (en l'occurrence cinq gares) ; l'accès à la ligne P.O.L.T : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, principale ligne radiale du réseau ferroviaire français ; l'accès à la gare de Limoges, et donc à Bordeaux, capitale régionale. Les besoins en régénération de la voie sont urgents et indispensables à la sécurisation de la circulation et à la pérennisation de la ligne. Il est de la responsabilité de l'État, de la région Nouvelle-Aquitaine et de la SNCF, de trouver les moyens de financer sa sauvegarde ; au travers du Plan d'avenir pour les transports d'Elisabeth Borne annoncé avec 100 Mrdeuros d'ici à 2040 sur le ferroviaire, mais également des bénéfices nets enregistrés par la SNCF en 2024, pour plus d'1,5 Mrdeuros. Le succès remporté par la pétition « Touche pas à ma p'tite ligne ! », recueillant près de 25 000 signatures, traduit le profond attachement des élus et de la population locale à cette desserte fine du territoire et confirme la nécessité de préserver le ferroviaire, mobilité la plus décarbonée et adaptée à la lutte contre le réchauffement climatique. Monsieur le Sénateur Jean-Jacques LOZACH interroge Monsieur le Ministre chargé des Transports sur ce qu'il compte faire concrètement pour assurer le maintien en service et la rénovation de cette liaison, autour de dessertes suffisamment cadencées et d'une tarification attractive. Il souhaite connaître les garanties que son ministère serait en mesure d'apporter pour mettre un terme à cette fracture ferroviaire qui éprouve son département.



25 mars 2025. Question orale. Sauvegarde de la ligne ferroviaire Guéret-Felletin

Maintien Ligne ferroviaire Guéret-Felletin